



BILAN D'ACTIVITÉ 2016



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE





LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année 2016 a été marquée par des dossiers et des publications importantes pour le CSFPT.

Tout d'abord, une bonne partie des séances a été consacrée à l'examen des **textes d'application du dispositif « Parcours professionnels, carrières, rémunérations »** qui avait été longuement négocié l'année dernière. Ce dispositif, même s'il suscite des avis évidemment divergents, constitue un ensemble modifiant à la fois les grilles et certains éléments centraux propres à la fonction publique territoriale. Cela a été l'occasion pour le CSFPT de manifester son souci de défendre la spécificité de ce versant de la fonction publique et de participer activement aux débats et négociations qu'il a suscités.

L'examen des textes a permis aussi au CSFPT de voir les propositions qu'il avait formulées sur les personnels de Mayotte, à travers le rapport de la formation spécialisée 5 (FS 5), reprises dans des décrets.

Mais l'autre point important de l'année est la rédaction et la publication, en juillet, du « Livre Blanc : Demain la fonction publique territoriale » qui a occupé les FS 5 et 1 durant le premier semestre. Ce document a permis aux représentants des organisations syndicales et des élus locaux de porter une réflexion globale et prospective sur les enjeux futurs de la fonction publique territoriale.

À l'heure où des échéances majeures se profilent, à l'heure où le débat sur le périmètre du service public et le nombre de fonctionnaires apparaît comme un des enjeux des futures élections nationales, il était normal que le CSFPT, au nom des agents et des élus, fasse entendre sa voix. D'abord pour réaffirmer certains principes et certaines valeurs qui fondent le service public en France, ensuite pour articuler les évolutions actuelles de la fonction publique territoriale avec les transformations très importantes que connaît le monde local : métropolisation, mutualisations, fusions...

La bonne réception de ce document montre que le sujet demeure important et que les points sur lesquels le CSFPT a pu mettre l'accent sont essentiels pour beaucoup d'acteurs du monde territorial.

Mais les travaux habituels du CSFPT ont, par ailleurs, été poursuivis : autosaisine sur la mise en œuvre de la loi de 2007 relative à la formation par la FS2, autosaisine sur la protection sociale complémentaire par la FS4, autosaisine sur les ATSEM par la FS 3 et enfin, groupe de travail sur la catégorie A qui réunit les FS 3 et 4. Année riche donc en textes et en productions auxquels s'ajoute la participation active au CCFP et à l'agenda social.

Ces nombreuses productions n'auraient pas été possibles sans l'implication forte de l'ensemble des élus et représentants des organisations syndicales, sans l'apport actif et permanent des services de la DGCL et sans le dévouement des agents du CSFPT auxquels j'adresse mes plus sincères remerciements.

Philippe Laurent,
maire de Sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : **COMPOSITION ET RÔLE**

UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales, d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil départemental et de Conseil régional, élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) conformément à la loi, et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

UNE ANNÉE DE FORTE ACTIVITÉ

L'année 2016 a été une année de pleine activité, suite au renouvellement de l'instance, en 2015.

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux, élu en 2011, réélu en 2015.

Le CSFPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- **7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants ;**
- **7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus ;**
- **4 représentants des départements ;**
- **2 représentants des régions ;**

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- | | |
|----------|------------------|
| • CGT | 7 membres |
| • CFDT | 5 membres |
| • FO | 4 membres |
| • UNSA | 2 membres |
| • FA-FPT | 2 membres |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.



LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

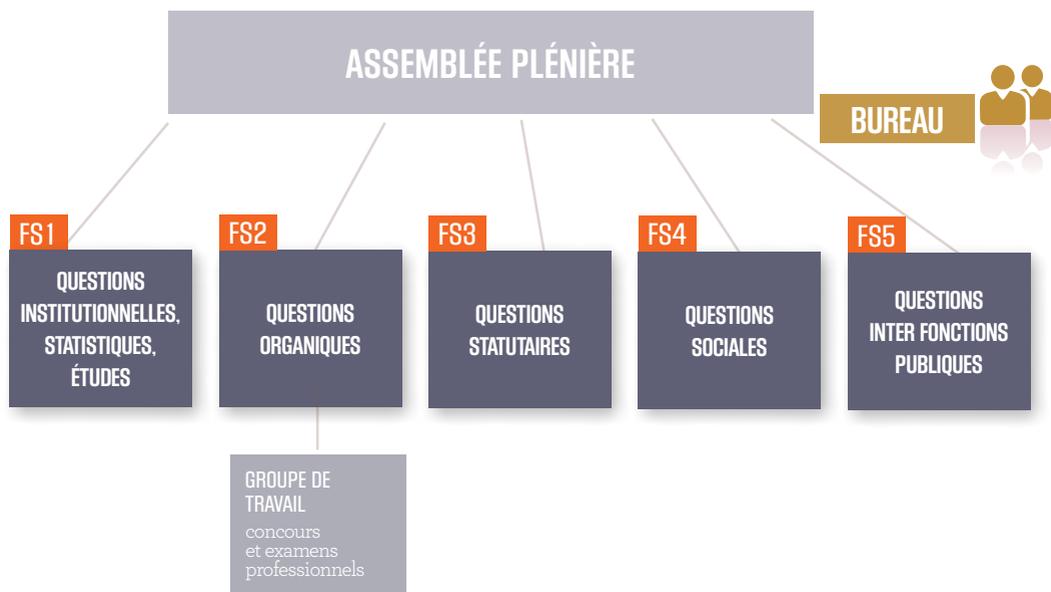
UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. À cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il

conduit. C'est dans ce cadre que le CSFPT a procédé, depuis une dizaine d'années, à la réalisation d'une trentaine de documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis et pour effectuer un important travail en autosaisine.

Le Conseil supérieur se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2016 : **UNE ANNEE MARQUÉE PAR DE NOMBREUX TEXTES**

L'année 2016 a vu l'activité du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) marquée par une intense activité, car **ce sont pas moins de 89 textes** qui ont été examinés par l'instance, sur saisine de la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Lorsque les textes ont reçu un avis défavorable unanime de la part du collège des organisations syndicales au cours de leur premier examen devant l'instance, ils ont même dû être examinés une seconde fois par le CSFPT.

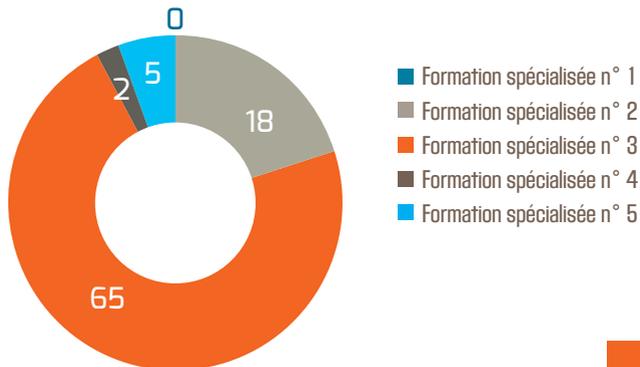
9 séances plénières - chiffre en hausse, au regard de l'année précédente - et 12 réunions du Bureau se sont tenues sur l'année civile, et les formations spécialisées se sont réunies près de 40 fois, alors qu'elles s'étaient déjà réunies à plus de 30 reprises l'année précédente. Trois réunions ont concerné plusieurs formations spécialisées.

Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin). À noter que cette année, tout comme en 2015, toutes les séances plénières ont pu se tenir, le quorum étant chaque fois atteint.

Des groupes de travail, qu'ils soient permanents (groupe concours) ou éphémères, se sont également réunis à de multiples reprises cette année. Ils ont porté, notamment, sur la catégorie A, sur la mise en place des commissions consultatives paritaires ou encore sur les agents de maîtrise, sans compter les nombreuses réunions qui se sont tenues dans le cadre du groupe de travail préparatoire à la rédaction du « Livre Blanc de la fonction publique territoriale ». Ainsi, ce sont **près d'une vingtaine de réunions** qui se sont tenues tout au long de l'année dans le cadre de ces groupes de travail, sans compter celles organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social », dispositif mis en place depuis la rentrée 2012, ou encore les réunions organisées dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique.

Quant aux textes soumis pour avis au Conseil supérieur, ils ont, eux aussi, porté sur des domaines variés et, principalement, sur la mise en œuvre des mesures prévues par le dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), tant sur le plan statutaire que sur le plan organique (recrutement, concours, formation...).

RÉPARTITION PAR FORMATION SPÉCIALISÉE DES TEXTES ÉTUDIÉS
PAR LE CSFPT EN 2016



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2016 :

LE PARACHÈVEMENT DU LIVRE BLANC DE LA FPT, « DEMAIN, LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE »

L'activité du CSFPT en 2016 a été essentiellement partagée entre **l'examen des textes du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »** et d'autre part **la rédaction en autosaisine et le vote du Livre blanc intitulé « Demain, la fonction publique territoriale »**.

Il s'agit d'une part d'un dispositif global proposé par le Gouvernement, qui concerne les trois versants de la fonction publique et l'ensemble des catégories, filières et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ce dispositif concerne les grilles mais introduit aussi des éléments nouveaux pour la fonction publique, notamment le « transfert prime-points » ainsi que le cadencement unique dont les conséquences sur les avancements ne seront pas négligeables.

L'autre élément dominant de l'année 2016 porte donc sur le rapport « Demain, la fonction publique territoriale », amorcé en 2015 et voté en juillet 2016. Ce rapport a été l'occasion de revisiter l'ensemble des thématiques statutaires et de gestion incluant les questions liées au recrutement, à la gestion des listes d'aptitude, mais aussi la carrière et certaines difficultés actuelles liées au reclassement. De même, la formation, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les conséquences des lois MAPTAM et NOTRe ont été abordées.

Ce document n'est pas destiné à se substituer aux autosaisines de chaque formation spécialisée, mais bien plutôt à envisager les quelques enjeux cardinaux des années à venir dans un contexte territorial en mouvement permanent. Il s'agit donc plutôt d'un cadre général à l'intérieur duquel les formations spécialisées pourront s'inscrire pour aborder certains thèmes.

RÉPARTITION PAR NATURE DES TEXTES ÉTUDIÉS
PAR LE CSFPT EN 2016



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (neuf fois pour l'année 2016) et comprend un Bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales ;
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques ;
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres ;
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux ;
- Communication et publications du conseil supérieur ;
- Évolution de la décentralisation.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO -

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations ;
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives ;
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion ;
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline ;
- Mobilité externe et interne.

À NOTER : le président de la formation spécialisée n°2 préside également **le groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale**, composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la DGCL, du CNFPT, des centres de gestion et d'associations d'élus locaux.





FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Jésus DE CARLOS** - CGT

- Statuts particuliers ;
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire ;
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet ;
- Dispositions concernant les agents non titulaires ;
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale ;
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale ;
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial ;
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle ;
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA - FPT

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire ;
- Identité territoriale ;
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel ;
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Jean-Pierre BOUQUET

Président de la formation spécialisée n° 1,
Maire de Vitry-le-François (Marne)

La formation spécialisée n°1 s'est réunie le 27 septembre 2016, afin de prendre connaissance des premiers éléments de collecte des données nécessaires à l'établissement de la synthèse des bilans sociaux pour l'année 2015 établis par les collectivités territoriales.

Il a été remarqué un taux de réponse de 50 % au questionnaire, avec un très bon taux de retour pour les conseils régionaux.

En 2016, les travaux de l'Observatoire des métiers et des compétences du CNFPT n'ont pu être présentés au CSFPT, comme à l'accoutumée. Ces études feront l'objet d'un exposé et d'un débat au début de l'année 2017.





Didier PIROT

Président de la formation spécialisée n° 2,
membre de Force Ouvrière

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE EN CETTE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT

2016 aura été une année chargée pour les membres de la formation spécialisée n°2 qui ont eu à étudier pas moins de **18 projets de textes réglementaires** portant sur des domaines aussi variés que les concours, les institutions, la mise en œuvre de la valeur professionnelle dans les entretiens d'évaluation ou encore la mise en place de commissions consultatives paritaires dans les collectivités.

À ce nombre de textes s'ajoute également un nombre important d'amendements déposés tant par les représentants des organisations syndicales que par ceux du collège des employeurs, les textes touchant souvent à des domaines importants de la vie des agents en collectivité.

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 11 reprises tout au long de l'année 2016, soit un rythme assez soutenu et supérieur à celui des années précédentes, justifié par une production réglementaire intense et par un travail en autosaisine d'importance.

La mise en œuvre des dispositions du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) a impacté la charge de travail de la formation spécialisée n°2, puisque plusieurs textes relatifs, notamment, au recrutement (concours et examens professionnels) ont dû être étudiés par cette instance, en complément des textes purement statutaires, dans l'ensemble des filières composant la fonction publique territoriale.

... MAIS ÉGALEMENT SUR LE PLAN DE L'AUTOSAISINE

Le bureau du CSFPT a validé la proposition de « feuille de route » que la formation spécialisée n°2 lui avait présentée et sur laquelle était notamment inscrit **un projet de rapport relatif à un bilan de la mise en œuvre de la loi du 19 février 2007, concernant le volet formation professionnelle.**

Ce travail d'ampleur – qui a démarré à l'automne 2015 par l'envoi d'un questionnaire à un panel de collectivités locales – s'est étalé sur l'ensemble de l'année 2016 avec la multiplication d'auditions d'institutions et d'acteurs du domaine de la formation, mais aussi en prenant en compte le contexte mouvant de ce domaine. Il devrait aboutir à la remise d'un rapport attendu au cours du premier trimestre de l'année 2017, année au cours de laquelle d'autres sujets inscrits au programme de travail de la formation spécialisée n°2 devront être étudiés, notamment le complément sur le recrutement et la formation du rapport sur la filière animation ou encore la mise en œuvre d'une réflexion d'ampleur sur le reclassement et la reconversion professionnelle.



Jésus DE CARLOS

Président de la formation spécialisée n°3,
membre de la Confédération Générale
du Travail

UNE ACTIVITÉ ENCORE PLUS SOUTENUE QU'EN 2015

En 2015, les membres de la formation spécialisée n°3 avaient eu à examiner trois fois plus de textes qu'en 2014. En 2016, ce nombre a encore quasiment doublé ! C'est donc pas moins de **66 projets de textes réglementaires** qui ont été étudiés, plus particulièrement à partir du moins d'octobre. Ceux-ci à portée statutaire ont été, en grande partie, la conséquence du protocole d'accord PPCR.

Ils ont concerné toutes les catégories d'agents (A, B et C) et une grande variété de filières, y compris les sapeurs-pompiers professionnels (**pas moins de 26 textes**) et les agents de police municipale. La situation des agents de maîtrise a également été revue.

De même, un projet de décret pris en application de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les dispositions relatives aux personnels du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ainsi que celles du projet d'ordonnance portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la collectivité de Corse ont été débattus.

La situation des agents et ouvriers territoriaux de Mayotte a fait l'objet de trois projets de décrets qui étaient fortement attendus depuis le rapport du CSFPT.

À noter que plusieurs textes ont été présentés à deux reprises car ils avaient reçu un avis défavorable unanime et le nombre d'amendements a été particulièrement élevé sur l'ensemble de l'année.

Dans le cadre de l'activité réglementaire, la formation spécialisée n°3 s'est réunie à 12 reprises tout au long de l'année 2016 mais aussi 2 fois pour un groupe de travail préparatoire sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

PLUSIEURS RAPPORTS FINALISÉS OU EN COURS DE FINALISATION

Le rapport sur la filière animation a été voté à l'unanimité lors du CSFPT du 18 mai 2016. 13 propositions ont été formulées visant à améliorer les conditions de déroulement de carrière, de recrutement, de qualification et d'emploi.

Un autre rapport est en cours d'élaboration, il concerne les ATSEM et devrait être présenté début 2017.

Enfin, le groupe de travail initié sur la catégorie A s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2016. Ce travail d'ampleur devrait aboutir sur la présentation d'un rapport en 2017.





Daniel LEROY

Président de la formation spécialisée n°4,
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf
(Seine-et-Marne)

2016 constitue une année particulièrement riche pour la FS4 tant par les travaux conduits en autosaisine sur la protection sociale complémentaire et la catégorie A que dans le cadre réglementaire, et enfin par sa participation à la FS4 du Conseil commun de la fonction publique et à ses différents groupes de travail.

L'AUTOSAISINE

Notre formation spécialisée s'est réunie à 7 reprises, des auditions des différents acteurs concourant à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire ont notamment été organisées. Elles ont permis de compléter le travail déjà engagé. Désormais, le rapport portant sur ce thème est en cours d'élaboration. Un certain nombre de préconisations y seront proposées. Le rendu est attendu pour le premier trimestre 2017.

Travaux réalisés en inter-formations spécialisées FS4-FS3

L'activité du groupe de travail coprésidé par les présidents de la FS4 et de la FS3 sur la catégorie A s'est intensifiée. Lors des 8 réunions organisées cette année, le travail a porté en particulier sur des problématiques concernant les concours, la formation, les filières atypiques, le statut et les rémunérations, l'égalité professionnelle ; des auditions d'acteurs de terrain ont permis de renforcer les connaissances pour aboutir à un rapport début 2017.

LE DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

Ont été étudiés cette année deux projets de décret modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Le premier avait pour objet de mettre en œuvre deux mesures du protocole relatif à la prévention des risques psychosociaux. Signataire de cet accord-cadre, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale participe à son comité de suivi. Ce texte portait sur les modalités d'attribution de temps syndical et de formation aux membres des comités d'hygiène et de sécurité, et des conditions de travail et des instances en tenant lieu pour l'exercice de leurs missions.

Le second portait sur la détermination du contingent annuel d'autorisations d'absence pour les représentants du personnel des CHSCT ; il définissait les modalités d'exercice en proportion des effectifs couverts et des compétences de l'instance.

« CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Trois réunions de cette formation spécialisée commune aux trois versants de la fonction publique se sont tenues en 2016. Un bilan des travaux de la FS4 du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale de l'année 2015 y a été présenté. Par ailleurs, en complément de ces séances, des groupes de travail dédiés notamment à la pénibilité ont été organisés.



Bruno COLLIGNON

Président de la formation spécialisée n°5,
membre de la Fédération Autonome de la FPT

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DU RAPPORT « DEMAIN, LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE »

Le premier semestre de l'année a été consacré, avec l'appui de la FS1, à la rédaction du rapport « Demain, la fonction publique territoriale » qui, eu égard au caractère exceptionnel de cette autosaisine a nécessité une organisation de travail spécifique, articulant des réunions régulières d'un comité de pilotage réunissant les présidents de formation spécialisées et des réunions spécifiques des FS 5 et 1.

Ces réunions ont d'abord permis de fixer les thématiques retenues à partir des précédents rapports et des grands enjeux institutionnels actuels. Ensuite, chaque thème a fait l'objet d'une rédaction amendée et complétée par chacun afin d'arriver à un texte recueillant le consensus des participants.

Ce rapport a été adopté sans opposition et a reçu, de la part des acteurs territoriaux, un accueil favorable.

AUTOSAISINE

Durant le deuxième semestre, les travaux de la formation spécialisée ont porté d'une part sur une autosaisine relative aux personnels de La Réunion qui a fait l'objet d'une visioconférence avec les élus et les représentants des organisations syndicales de la Réunion, le 1^{er} novembre, et qui se poursuivra jusqu'au début de 2017.

Par ailleurs, le professeur Yannick L'HORTY, auteur d'un rapport au Premier ministre sur « Les discriminations dans l'accès à l'emploi public », a été auditionné afin de mieux comprendre sa perception de cette question dans la fonction publique territoriale qui fait l'objet d'analyses particulières.



MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU DISPOSITIF « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR) » ET RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA CNRACL

Selon les termes de l'article 10 de la loi du 19 février 2007, « les membres siégeant au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en qualité de représentants des collectivités territoriales forment un collège des employeurs publics territoriaux qui est consulté par le Gouvernement sur toute question relative à la politique salariale ou à l'emploi public territorial. » Ainsi, depuis dix ans, ce collège est-il régulièrement sollicité par les représentants du Gouvernement sur des questions ayant trait à la carrière des agents publics territoriaux, que ce soit, par exemple, en termes d'aménagement du temps de travail, de rémunération ou d'action sociale.

En 2016, le collège des employeurs publics locaux s'est réuni à deux reprises, à la demande du Directeur général des collectivités locales (DGCL). **La première réunion a porté sur la mise en œuvre du dispositif « PPCR »**, que le collège des employeurs avait contresigné l'année précédente.

À ce sujet, les membres du collège des employeurs publics territoriaux avaient à se prononcer sur trois points quant à ce dispositif : la mise en œuvre des premières mesures PPCR, en particulier le transfert de primes en points, la réflexion sur les modalités de reconnaissance professionnelle des agents et les mesures à envisager pour renforcer l'attractivité des territoires.

Une autre réunion a eu lieu en fin d'année et a consisté en **une rencontre avec le président de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)**, afin de souligner la nécessité d'un dialogue plus fréquent et plus intégré entre le collège des employeurs territoriaux du CSFPT et la CNRACL qui apparaît comme de plus en plus opportun dans la mesure où de nombreux sujets ont des conséquences statutaires et de gestion importantes. Enfin, le collège des employeurs publics territoriaux est également appelé à communiquer, soit sur ces travaux, soit à la suite des séances plénières du CSFPT, sur des textes qu'il considère particulièrement importants, comme ce fut le cas cette année, suite au premier examen du projet de décret réformant le statut particulier des attachés territoriaux, dans le cadre du dispositif « PPCR ».



LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »
rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « **Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création** »
rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « **Seuils et quotas** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »
rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « **Liberté inégalité fraternité** »
rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005
10. « **Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « **L'action sociale dans la FPT** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »
réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion Monod) - 2007
14. « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »
rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « **Filière culturelle** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
16. « **Commission départementale de réforme** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2008



- 17. « Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C »**
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
- 18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »**
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
- 19. « Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ? »**
rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres dirigeants - 2009
- 20. « La filière sportive »**
rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay - 2009
- 21. « La filière sapeurs-pompiers »**
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009
- 22. « Concours et examens professionnels de la FPT – bilan et perspectives »**
rapporteur : Isabelle Belotti - 2010
- 23. « La précarité dans la fonction publique territoriale »**
rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel, groupe de travail « précarité » - 2011
- 24. « Impacts de la réforme territoriale sur les agents »**
réalisée par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
- 25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »**
réalisée par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
- 26. « La filière police municipale »**
rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012
- 27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »**
rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013
- 28. « Médecins territoriaux »**
rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
- 29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »**
rapporteur : Didier Pirot - 2013
- 30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »**
rapporteur : Daniel Leroy - 2014
- 31. « Mayotte : les oubliés de la République »**
rapporteur : Bruno Collignon - 2014
- 32. « La réforme des rythmes scolaires »**
rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haignon - 2014
- 33. « La filière animation »**
rapporteur : Jésus De Carlos - séance plénière du 18 mai 2016
- 34. « Livre blanc : Demain, la fonction publique territoriale »**
rapporteur : Philippe Laurent - séance plénière du 6 juillet 2016

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES AU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE

WWW.CSFPT.ORG



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org